

Vignes AOC Clairette de Die

Préambule

Ce document a été réalisé à partir de l'observation et de l'analyse de cas concrets et/ou via un travail de recherche bibliographique. Il a été construit avec la collaboration de techniciens des chambres d'agriculture et de divers partenaires, en fonction des besoins et du contexte. Il a fait l'objet d'une validation par des techniciens spécialisés et/ou des agriculteurs pour constituer un outil d'aide à la décision le plus fiable possible. Il doit cependant être considéré avec précautions, car la réalité qu'il décrit ne peut s'appliquer à toutes les exploitations agricoles existantes : une mise en perspective du document avec le contexte

dans lequel il est utilisé est indispensable. Ce document n'est pas figé, il est amené à évoluer au fur et à mesure de l'évolution des connaissances et des situations : n'hésitez pas à faire remonter aux auteurs vos éventuelles remarques.

Cépage(s) : Muscat, Clairette

Densité : 5000 pieds/ha (2.20 m * 0.90 m)

Taille : Guyot sur un fil porteur + 2 autres niveaux de fils (1 paires de releveurs + 1 fixe) 1-2-1

1 baguette à 8 yeux et 1 courson à 2 yeux, taille avec un sécateur électrique, sarments broyés (sortis et brûlés si nécrose bactérienne)

Entretien du sol : travail du sol sous le rang = 2 passages, enherbement 1 rang sur 2 et travail du sol 1 rang sur 2 sur l'inter-rang = 3 passages

Récolte : manuelle

Epamprage :

Effeuilage :

Calendrier des travaux :

heure/ha		total	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	nov.	déc.
remplacements	MONQ	5		3									2	
	MOQ													
tuteurage / attachage	MONQ	10			5	5								
	MOQ													
entretien pallissage / relevage	MONQ	25			3			12	10					
	MOQ													
engrais, amendements	MONQ													
	MOQ	2		1	1									
irrigation	MONQ													
	MOQ													
entretien sol	MONQ													
	MOQ	13			2,5	2,5	2,5	3	2,5					
épemprage, ébourgeonnage	MONQ	50					25	25						
	MOQ													
traitements	MONQ													
	MOQ	7					2	2	2	1				
écimages, rognages	MONQ													
	MOQ	4						2	2					
effeuillage	MONQ													
	MOQ													
éclaircissage	MONQ													
	MOQ													
récolte	MONQ	8									8			
	MOQ	3									3			
prétaillage	MONQ													
	MOQ													
taille et tirage des bois	MONQ	50	16	17	17									
	MOQ													
Total	MONQ	148	16	20	25	5	25	37	10	0	8	0	2	0
	MOQ	29	0	1	3,5	2,5	4,5	7	6,5	1	3	0	0	0
		177	16	21	28,5	7,7	29,5	44	16,5	1	11	0	2	0

MOQ = Main d'œuvre Qualifiée = smic horaire brut * 10% congés payés * 40% charges patronales * 35% qualification
= 18.11 €/h TCC

MONQ = Main d'œuvre Non Qualifiée = smic horaire brut * 10% congés payés * 40% charges patronales
= 13.41 €/h TCC

Coûts de production :

	€/ha	€/hl	% des charges
Approvisionnement	434	7,89	0,23
amendements	135	2,45	3,87
engrais	56	1,02	1,60
plants	20	0,36	0,57
produits phyto			
- fongicides	215	3,91	6,16
- insecticides			
divers	8	0,15	0,23
irrigation			
Main d'oeuvre			
remplacements	67,05	1,22	1,92
tuteurage / attachage	134,1	2,44	3,84
entretien pallissage / relevage	335,25	6,10	9,60
engrais, amendements	36,22	0,66	1,04
irrigation			
entretien sol	235,43	4,28	6,74
épemprage, ébourgeonnage	670,5	12,19	19,21
traitements	126,77	2,30	3,63
écimages, rognages	77,44	1,32	2,08
effeuillage			
éclaircissage			
récolte	215,25	3,91	6,17
prétaillage			
taille + tirage bois	670,5	12,19	19,21
broyage des bois	36,22	0,66	1,04
transport récolte	54,33	0,99	1,56
Frais de mécanisation	403	7,33	11,54
tracteur	403	7,33	11,54
CHARGES OPERATIONNELLES TOTALES	3491,06	63,47	100
Amortissements spécifiques			
TOTAL DES CHARGES	3491,06	63,47	100

les charges de structure, très spécifiques à chaque exploitation, ne sont pas comprises.

Vignes AOC Clairette de Die

Contacts

Laurent FELL

Référent technique régional viticulture bio
Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
100 chemin de Ste Croix 07200 Aubenas
Tél. : 0475353112
laurent.fell@ardeche.chambagri.fr